

ACCORD DE DOHA

3 mai 2009

Grâce aux efforts soutenus de son altesse Cheik Hamad Bin Khalifa Al Thani, Emir de l'Etat du Qatar et son frère Mouammar EL Kadhafi, Leader de la Révolution de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, Président de l'Union Africaine, en vue de :

la normalisation des relations entre la République du Tchad et la République du Soudan et du renforcement de ces relations entre les deux frères ;

l'application effective de toutes les dispositions des accords conclus entre deux pays, notamment l'accord de Tripoli du 8 février 2006, l'accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 Août 2006, l'accord de Riyad du 3 mai 2007 et l'accord de Dakar du 13 mars 2008 ;

l'instauration d'un climat de confiance et la création de conditions favorables à la tenue d'un Sommet à Tripoli, en Libye, entre les chefs d'Etat des deux Pays;

Avec la participation de son Excellence le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar, Cheik Hamad Bin Jassem Bin Jabor Al Thani et de la participation de son Excellence Moussa Mohamed Koussa, Secrétaire du Comité Populaire Général pour les liaisons Extérieures et la Coopération internationale de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne Populaire et Socialiste, ainsi que de la présence de son Excellence M. Ahmed Bin Abdullah al Mahmoud, Ministre de l'Etat du Qatar.

Se sont réunis à Doha, du 29 avril au 3 mai 2009, la délégation de la République du Tchad conduite par son Excellence Moussa Faki Mahamat, Ministre des Relations Extérieures et la délégation de la République du Soudan conduite par son Excellence Al Tijani Saleh Fadhil, Ministre de la Coopération Internationale, qui ont convenu de ce qui suit :

les deux parties s'engagent à accélérer l'application des accords précités et à œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et de bon voisinage entre elles ;

les deux parties réaffirment leur volonté de s'interdire toute ingérence dans leurs affaires intérieures respectives et de tout soutien aux groupes armés hostiles à l'un ou l'autre pays. Elles s'engagent à appliquer intégralement les accords conclus entre elles, ainsi que ceux dont elles ont été témoins et en sont les garantes ;

les deux parties s'engagent à s'abstenir de tout recours à la force ou à la menace de l'une contre l'autre ;

les deux parties s'engagent à redynamiser leurs relations diplomatiques dans l'intérêt de leurs deux peuples frères ;

les deux parties demandent au groupe de contact issu de l'accord de Dakar de se réunir en urgence pour l'adaptation et la mise en application d'un plan d'action relatif au déploiement immédiat des observateurs et des Forces de protection conjointe. Les deux parties recommandent que l'Etat du Qatar fasse partie du groupe de contact en raison de ses efforts inlassables et efficaces en faveur de la paix dans la région, ainsi que la création de nouveaux postes d'observation en cas de besoin exprimé par les deux parties. Elles recommandent également que les pays appuyant le présent accord fassent tout ce qui est possible afin d'assurer en urgence le soutien financier et logistique nécessaire pour la mise en place de la mission d'observation et de protection pour une durée d'une année, renouvelable en cas de nécessité.

les deux parties réaffirment leurs engagements à mettre fin aux campagnes médiatiques hostiles et à œuvrer dans le sens de la fraternité et de la concorde ;

les deux parties et la médiation conviendront d'un commun accord de la date du Sommet de Tripoli susmentionné ;

en cas de désaccord sur l'interprétation des clauses du présent accord, les deux parties le soumettent à l'appréciation de la médiation en vue de son règlement ;

le présent accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Les deux parties ont exprimé leur grande appréciation pour les efforts significatifs déployés par son altesse l'Emir Cheik Hamad Bin Khalifa Al Thani, et le leader Mouammar Al-Gaddafi pour leurs rôles visant à normaliser les relations entre les deux pays frères.

Signé à Doha le 3 mai 2009 DeHijri le 8 jamada Al-Awwal 1430, en Arabe et en Français, les deux langues faisant foi.

Moussa Faki Mahamat,

Ministre des Relations Extérieures de la République du Tchad

Le D. Tigeani Fidail,

Ministre de la Coopération Internationale de la République du Soudan.

Moussa Mohamad Kossa,

Secrétaire du Comité Populaire Général pour les Liaisons Extérieures et la Coopération Internationale de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste.